

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU), Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

Absents : Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Mathieu BERARD

OBJET : Convention pour mise en place d'un Marché des Producteurs de Pays Été 2023

Le Maire expose.

La commune d'Echiré a sollicité sa participation aux marchés des Producteurs de Pays au cours de l'été 2023, marchés dont la coordination est assurée par la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Cette participation s'inscrit également dans un partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'Association Agriculture et Tourisme.

Ces marchés, véritables vitrines des produits et des savoir-faire locaux, sont une occasion pour les acteurs du territoire d'animer une soirée estivale en y associant la population locale et touristique.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention proposé par la Chambre interdépartementale d'agriculture, lequel présente les engagements de chaque partie, les conditions de déroulement du marché et les modalités financières.

Le marché à Echiré est prévu le samedi 17 juin 2023 sur le parking de l'Orangerie situé à l'Espace socio-culturel Lionel Bénier, de 18h00 à 00h00.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire à la signer ainsi que les documents s'y rapportant.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 28 avril 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Mathieu BERARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **04 MAI 2023**
Notifié ou publié le : **04 MAI 2023**